



Principes de l'AMAP « Les paniers de l'Aneth »

L'AMAP de l'Aneth, qui souhaite conclure avec plusieurs producteurs des contrats annuels sur des produits diversifiés et complémentaires, s'efforcera de prendre en compte des principes d'une agriculture paysanne à savoir :

- Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs d'accéder au métier et d'en vivre ;
- Etre solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde ;
- Respecter la nature ;
- Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares ;
- Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles ;
- Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits ;
- Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations ;
- Rechercher les partenariats avec les autres acteurs du monde rural ;
- Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés cultivées ;
- Raisonner toujours à long terme et de manière globale.

Pour démarrer, l'AMAP de l'Aneth, s'est inspirée des exemples concrets et réussis qui fonctionnent déjà en Franche Comté, en particulier l'AMAP des jardins du Sud- Revermont, celles des Essertines et du pays Dolois qui ont établi des contrats annuels respectueux des intérêts communs des producteurs et des consommateurs.

Elle envisage de créer un réseau régional d'échange des AMAP franc-comtoises.

